

FO ASF

Cadres DS



Actualité sociale ASF—décembre 2024

La fin de concession ne sera pas indolore pour les cadres

Mi-octobre, François Durovray, le nouveau ministre délégué aux Transports, a évoqué la nécessité de poursuivre le modèle de concession pour financer de futurs investissements à la charge de l'état.

Nos dirigeants sont également sur le qui-vive. Entre l'obligation contractuelle de rendre le réseau concédé en bon état et l'incertitude de la négociation à venir, l'entreprise réfléchit et s'organise pour que la fin de concession tourne à son avantage, car elle approche à grand pas: 2032 pour Escota, 2034 pour Cofiroute et 2036 pour ASF.

A ce titre, nous en ressentons tous les effets aujourd'hui: réorganisations permanentes, synergies forcées entre les 3 sociétés, évolution continue des process, baisse des effectifs...

Toutes ces transformations impactent l'activité des cadres de l'entreprise: augmentation des périmètres géographiques, hausse de la charge de travail et des déplacements, difficulté de manager à distance, polyvalence accrue, difficultés qui engendrent du stress, du surmenage, de la fatigue, pouvant aller jusqu'au burn-out.

Pour agir efficacement sur les contraintes qui pèseront sur vous demain, n'hésitez pas à solliciter **vos élus FO** pour signaler ces évolutions et évoquer leurs conséquences sur votre quotidien de travail.

FO porte la voix des cadres auprès de la direction

Depuis la rentrée de septembre, le syndicat FO ASF a porté une série de revendications qui pourraient bénéficier aux cadres de l'entreprise.

D'une part, nous avons demandé d'adapter l'accord en vigueur sur les jours d'ancienneté à la dernière réforme des retraites. Nous proposons de créer une grille de jours d'ancienneté spécifique et adaptée à la maîtrise d'encadrement et aux cadres, qui en sont dépourvues aujourd'hui.

D'autre part, nous revendiquons la réouverture par avenant de l'accord d'entreprise relatif aux modalités générales de passage en gare de péage. Nous proposons de faire bénéficier aux salariés entrés dans l'entreprise après le 1^{er} juin 2017 des mêmes dispositions conventionnelles applicables aux salariés embauchés avant cette date. Cette mesure égalitaire aurait bénéficié aux nombreux cadres qui ont rejoint notre entreprise après la mise en place de cet accord d'entreprise. En complément, pour tenir compte de la forte inflation de ces dernières années, nous souhaitons que les forfaits conjoints et trajets autres SCA soient revalorisés.

Enfin, nous proposons d'améliorer les dispositifs de fin de carrière, en augmentant l'abondement du congé fin de carrière et/ou en mettant en place une pré-retraite progressive. Ces évolutions auraient permis aux cadres, dont la plupart sont rentrés tardivement dans la vie active, de pouvoir bénéficier s'ils le souhaitent d'une période de transition avant leur départ à la retraite.

Pour l'instant, les échanges que nous avons eu avec notre (ex) PDG et la DRH n'ont pas permis d'aboutir à l'ouverture de négociation. Nous réitérerons nos demandes ultérieurement.

Contactez vos représentants FO ASF Directions Support (Local FO au 04.90.32.89.61)

Référent FO Cadre: Pascal FARJON—06.17.71.21.60/ Jérôme De Luca—06.84.07.17.89

FOASF

Cadres DS



Egalité professionnelle - Le chemin est encore long

L'Apec a publié une étude sur les inégalités persistantes entre les cadres femmes et hommes. Menée auprès de 2 000 cadres et 1 000 recruteurs, l'enquête met en lumière des écarts notables en termes de salaire, de progression de carrière, de conciliation vie professionnelle et personnelle, ainsi que des comportements sexistes perdurant dans les entreprises.

Des écarts de rémunération toujours flagrants

Les femmes cadres sont payées 12 % de moins que leurs homologues masculins. Malgré les compétences équivalentes et des parcours similaires, l'écart salarial reste significatif, et cela se ressent particulièrement chez les plus jeunes. Peu d'entreprises prennent des mesures concrètes pour réduire cet écart. Seulement 25 % des grandes entreprises déclarent avoir alloué un budget spécifique pour l'égalité salariale, chiffre qui descend à 19% dans les PME et TPE. Chez ASF, des efforts restent à faire. L'étude du bilan social le montre. Malgré cela, l'entreprise se refuse toujours de travailler avec nous sur les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.

Des carrières freinées par des stéréotypes de genre

Un tiers des femmes cadres se sentent freinées dans leur carrière en raison de leur genre. L'observation confirme ce ressenti : seules 33 % des femmes accèdent à des postes de management (contre 46 % des hommes). Le "plafond de verre" reste une réalité tangible dans de nombreuses entreprises, où les postes à responsabilités sont encore majoritairement occupés par des hommes. ASF ne déroge pas à la règle. A titre d'exemple, le nombre de femme membre du CODI est aujourd'hui quasi inexistant.

Des conséquences sur la santé mentale des femmes cadres

Les difficultés à concilier vie professionnelle et personnelle peuvent avoir un impact direct sur la santé mentale. L'épuisement professionnel touche 54 % des femmes cadres, contre 42 % des hommes, une proportion inquiétante. De plus, 57 % des femmes cadres déclarent souffrir de troubles du sommeil liés à leur environnement de travail, un chiffre supérieur de 15 points à celui des hommes.

Des comportements sexistes encore trop fréquents

Malgré les efforts de sensibilisation, les comportements sexistes perdurent dans de nombreuses entreprises. 40 % des cadres déclarent être témoins de comportements sexistes au travail. Les femmes, en particulier, sont souvent confrontées à des remarques déplacées ou à des discriminations basées sur leur genre. Les actions de sensibilisation ne suffisent pas à enrayer ces pratiques. Bien que certaines grandes entreprises aient mis en place des formations spécifiques, leur portée reste limitée. Le « sexisme ordinaire » continue de miner l'ambiance de travail et d'affecter le bien-être des femmes cadres.

Le chemin vers l'égalité professionnelle est encore bien long...y compris pour les salariés d'ASF

Contactez vos représentants FO ASF Directions Support (Local FO au 04.90.32.89.61)

Référent FO Cadre: Pascal FARJON—06.17.71.21.60/ Jérôme De Luca—06.84.07.17.89